

L'action du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), notamment dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir »

Par François GERMINET

Directeur du pôle Connaissance du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)

Alors que la France investit massivement pour se construire une industrie verte de premier plan, qui permettra tout à la fois de gagner en souveraineté et de répondre aux enjeux de la transition écologique, s'engagent une bataille pour former en nombre suffisant les talents dont cette industrie verte aura besoin. C'est la raison pour laquelle l'audacieux plan d'investissement France 2030, au-delà du financement de nouvelles usines, des technologies de demain ou encore des filières d'approvisionnement en matières premières, a réservé 2,5 milliards d'euros pour cette bataille des compétences. Pour la première fois depuis le lancement des investissements d'avenir en 2010, l'offre de formation, sa transformation et son attractivité est directement financée de manière à répondre à ce grand appel de la nation, dans le cadre, notamment, de l'appel à manifestation d'intérêt : « compétences et métiers d'avenir ».

Depuis le rapport Juppé-Rocard en 2009, les gouvernements français successifs ont décidé d'investir de manière raisonnée dans l'économie et dans le savoir, en se dotant d'un commissariat général puis d'un secrétariat général à l'investissement. Celui-ci est dirigé à ce jour par Bruno Bonnell, ancien entrepreneur et député. Service du Premier ministre, le secrétariat général à l'investissement est ainsi directement rattaché à Matignon, ce qui garantit l'adéquation entre investissement et stratégie de l'État au plus haut niveau et une mise en œuvre politique au sein de chaque ministère, tout en conservant une vision transversale interministérielle.

Bien qu'inscrit dans une continuité d'action après les trois premiers « Plans investissement d'avenir » (PIA), initiés en 2010, le nouveau plan dit « France 2030 » évolue dans sa philosophie par rapport à ses prédécesseurs. Au-delà du changement sémantique (de l'acronyme sibyllin « PIA » au plus évocateur « France 2030 »), au-delà de l'augmentation des montants investis (54 milliards d'euros, contre 35, 12 et 10 milliards d'euros respectivement pour les trois premiers, soit quasiment à la hauteur des trois premiers réunis), le nouveau plan d'investissement définit des objectifs clairs en faveur d'une nouvelle industrialisation du pays, à l'heure de la décarbonation, des enjeux de souveraineté énergétique, de santé et de numérique.

Le plan France 2030 est donc organisé en dix objectifs prioritaires et six leviers :

- les dix objectifs sont répartis en trois grands thèmes : mieux produire (évolution de l'industrie de l'énergie, décarbonation de l'industrie, nouvelles mobilités, etc.), mieux vivre (autour des enjeux de santé, d'alimentation et de culture), mieux comprendre (espace et grands fonds marins) ;
- les leviers assurent que les conditions sont réunies pour atteindre les objectifs précités : sécuriser l'accès aux matières premières et aux composants, maîtrise des technologies, du numérique, présence des compétences humaines nécessaires, développement de la recherche et de l'innovation. Les leviers ne sont pas ainsi développés pour eux-mêmes, mais bien au regard des objectifs assignés et en soutien à ces derniers.

Là où, lors des plans précédents, les investissements étaient réalisés en fonction de leur cohérence propre (investissement dans une entreprise prometteuse, prise de participation, structuration de l'écosystème d'innovation, structuration de l'écosystème de formation et de recherche, déploiement du numérique en éducation, etc.), ils sont désormais réalisés en fonction de leur cohérence avec l'atteinte des dix objectifs clés.

Sil'on se concentre sur les enjeux de formation, et notamment le levier « Talents » doté de 2,5 milliards d'euros,

dont l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (CMA) est le principal programme, il ne s'agit plus de financer l'appareil de formation et son évolution pour lui-même, mais de le faire désormais au regard des besoins avérés en compétences dans ces nouveaux secteurs industriels et en fonction des implantations d'usines à venir. Plus concrètement, là où les programmes d'excellence (IDEX-ISITE) structuraient une offre de formation sur un site universitaire donné, là où les IDEFI¹, IDEFINUM², NCU³ accompagnaient les transformations pédagogiques des établissements, l'appel CMA « achète » des places de formation (formation initiale, alternance, formation continue) au travers de consortiums la plupart du temps publics-privés. Si les projets financés permettent d'améliorer l'appareil de formation en tant que tel, si à l'occasion d'un projet des acteurs publics et des entreprises se rapprochent, c'est un bénéfice appréciable et qui compte dans le choix des lauréats, mais c'est d'abord la réponse aux besoins exprimés par les objectifs France 2030 et la mobilisation des acteurs qui constitue la boussole de ce choix.

La cible du levier « Talents » de France 2030, rappelée par la Première ministre en mai 2023 dans sa Politique Prioritaire du Gouvernement, est d'avoir un impact sur 400 000 personnes formées par an à horizon 2030, et sur 1 million de diplômés cumulés jusqu'en 2030. Près de 800 millions d'euros ont déjà été investis à l'occasion de la saison 1 de CMA, notamment 400 millions sur l'axe « mieux produire », 200 sur le levier numérique, 100 sur l'axe « mieux vivre ». Cela doit permettre de réaliser plus d'un tiers de la cible, avec déjà environ 34 000 places créées ou transformées en 2022 et 2023.

Après deux années de lancement à haute vitesse de France 2030, la moitié du plan est engagée, plus de 300 créations nettes d'entreprises sont enregistrées ; des *gigafactories* vont sortir de terre dont une a déjà été inaugurée, et le chantier de la bataille des compétences est désormais pleinement lancé. En fonction des régions, les besoins ne seront pas les mêmes, et le pivotement de l'appareil de formation doit se faire, tant au niveau scolaire que dans le supérieur, en fonction des secteurs prioritaires au plus près des territoires. En effet, si l'on peut imaginer pouvoir former des ingénieurs partout sur le territoire national, la mobilité des futurs diplômés n'est pas à envisager de la même manière pour les filières professionnelles (CAP, bac pro, BTS). Et, y compris pour les ingénieurs, la présence d'une forte industrie du secteur de formation sur un territoire est un atout désormais presque incontournable. De manière à répondre aux enjeux qui s'expriment sur chaque territoire, le travail d'analyse des projets candidats est réalisé au regard des informations fournies par les préfetures, de la politique de transformation de la carte des formations professionnelles au sein des lycées professionnels, et des contrats d'objectifs, de moyens et de performance, dans le supérieur.

Il reste un point désormais critique pour la bonne réalisation de cette nouvelle industrialisation de la France : sécuriser l'arrivée de notre jeunesse dans ces filières ! De même qu'il serait vain de construire des usines sans se donner les moyens d'assurer les recrutements humains dont elles auront besoin, ouvrir des formations qui n'attirent pas suffisamment et ne remplissent pas leurs capacités d'accueil limitera l'impact de l'investissement. Ce point est d'autant plus critique que le nombre de jeunes dans une classe d'âge baisse de 100 000 en quelques années (de 800 000 à 700 000 jeunes). L'enjeu de l'attractivité des sciences, des filières industrielles et de leurs métiers est primordial et constitue un point d'attention renforcé dans le cadre de la saison 2 de CMA. Dans la même veine, devient également critique l'enjeu de lutte contre le décrochage scolaire, notamment à l'issue de la scolarisation obligatoire à 16 ans (soit 80 000/an deviennent NEET à ce stade). Ainsi, au-delà des places de formation créées ou transformées, il est essentiel de soutenir des programmes spécifiques d'attractivité des sciences et de l'industrie dès le collège avec des pédagogies renouvelées, créatives et engageantes.

En conclusion, la nouvelle industrialisation de la France ne constitue pas seulement un nouveau récit pour notre pays, notamment incarné par le flagship « industrie verte », mais elle emporte une évolution radicale de notre positionnement économique et technologique sur des champs de souveraineté qui sont vitaux pour nous et à l'échelle européenne. Ce changement de paradigme entraîne la nécessité d'une maîtrise de la chaîne complète de valeur, depuis la recherche fondamentale jusqu'à l'installation de l'usine, en passant par l'innovation et la formation des talents de demain. Cette nouvelle industrialisation entraîne ainsi un projet de société, ou plutôt un projet pour notre société, avec comme condition *sine qua non* l'adhésion de la population et notamment des jeunes générations, et avec en toile de fond incontournable la transition écologique. C'est exactement ce à quoi s'attache le plan France 2030, et en son sein le pôle Connaissance.

¹ IDEFI : Initiatives d'excellence en formations innovantes.

² DEFFINUM : Dispositifs France Formation Innovante NUMérique.

³ NCU : nouveaux cursus à l'université.